



Mairie
1 Place de l'Église
Code postal 18320
☎ 02.48.76.49.86
mairie.cours.les.barres@wanadoo.fr

Conseil Municipal du 8 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COURS-LES-BARRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MANCION, Maire.

Étaient présents :

MM MANCION – BONDOUX - BONNET - Mme BONTEMPS – MM DUDRAGNE - FOURY – Mmes LAGRANGE - LEGER – MM LESCZYNSKI – MENERAT – Mme THIBAUT - VACHER

Étaient absents :

M. MARGELIDON qui donne pouvoir à M. MANCION
Mmes AMIOT - LELOUP

Secrétaire de Séance : M. Pascal LESCZYNSKI

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire et les Adjointes ont dressé la liste des réunions ou manifestations auxquelles eux-mêmes ou les membres du Conseil ont participé depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Monsieur LESCZYNSKI ajoute qu'il a participé au séminaire des Maires et Correspondants Défense qui s'est tenu à Bourges le 17 novembre.

Aucune remarque particulière n'est formulée concernant ce compte rendu.

III – APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS DU SDE18

(Délibération n° 30/2022)

IV – MODIFICATION TARIFICATION SOCIALE RESTAURATION SCOLAIRE

(Délibération n° 31/2022)

V – LOCATION SALLE D'ANIMATION – TARIFS DES FRAIS ANNEXES

(Délibération n° 32/2022)

VI – TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – PARTICIPATION DE LA COMMUNE

(Délibération n° 33/2022)

VII – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNÉE 2022

(Délibération n° 34/2022)

VIII – DURÉE D'AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES AU SDE18

(Délibération n° 35/2022)

IX – MOTION DE L'AMF SUR LES FINANCES LOCALES

(Délibération n° 36/2022)

X – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- A sa demande, l'architecte a contacté l'entreprise LEGER concernant le bardage de l'Agence Postale en raison de la déformation de plus en plus importante des lames.

L'entreprise a pris en compte la réclamation et attend des nouvelles de son fournisseur.

Il a également relancé l'architecte pour les travaux d'extension de la cantine et notamment le lancement des appels d'offres.

- Il a été sollicité par des descendants de familles de Cours-les-Barres qui souhaitent être inhumés dans le cimetière de la commune.

Il sollicite l'avis du Conseil Municipal à ce sujet.

(Délibération n° 37/2022)

- Les communes de la CdC ayant décidé de ne pas organiser de cérémonie de présentation des vœux, il propose de faire de même à Cours-les-Barres.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- Le comité des fêtes de Baugy a offert des friandises pour remercier la mairie de l'avoir autorisé à apposer une banderole pour annoncer son marché de Noël.

- La société AXA a proposé une offre promotionnelle d'assurance complémentaire santé pour les habitants de la commune, leur permettant de bénéficier d'un tarif de groupe avantageux.

- L'Association Olympique Loire Val d'Aubois a envoyé une invitation pour la réception « arbre de Noël » organisée le 16 décembre.

Monsieur DUDRAGNE représentera la commune.

- Le Président de la Fédération Française d'Équitation a adressé un courrier pour informer que des cavaliers de Centre Equestre de Cours-les-Barres ont été médaillés lors du Championnat de France d'Équitation.

- Monsieur le Sénateur Rémy POINTEREAU a envoyé un courrier de remerciements pour le bulletin municipal qui lui a été transmis. Il adresse ses félicitations pour la réalisation de ce document.

- L'aménagement paysager de la Place de l'église est terminé.

- Les équipements de fitness ont été reçus dernièrement, les socles seront posés à compter du 15 janvier. Le city-stade devrait être terminé lundi. Les rondins pour le terrain de pétanque ont été commandés.

Une demande de subvention pour l'aménagement de l'aire de jeux a été transmise aux services de la Région.

La séance est levée à 21h30